

Nicolas Dupont-Aignan  
Député de l'Essonne  
Maire d'Yerres

26 MARS 2012

Le 13 mars 2012

**Monsieur Patrick JULIEN**

Délégué Général de l'Union Nationale  
des Syndicats français d'Architectes  
29 bd Raspail  
75007 PARIS

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, en retour le questionnaire que vous avez adressé à tous les candidats à l'élection présidentielle.

Seul candidat Maire à concourir à cette élection et, à ce titre, ayant à connaître des demandes de permis de construire, je mesure mieux que quiconque l'importance de l'architecture dans l'environnement, le paysage, mais aussi pour le bien être social des habitants.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Nicolas DUPONT-AIGNAN

P.J. : -Questionnaire

55, rue de Concy  
91330 Yerres  
Tél. 01 69 49 17 37  
courrier@nda2012.fr

26 MARS 2012

## QUESTIONNAIRE DE L'UNION NATIONALE

### DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

1 – Je suis tout à fait opposé aux nouvelles dispositions que pourrait édicter la Commission européenne, pour réduire le champ d'intervention des Architectes et diluer leurs missions dans un vaste ensemble de compétences technico-financières.

Je tiens à ce que l'Architecte soit considéré comme un homme de l'Art à part entière.

2 – Je considère que l'Architecture doit rester dans le giron du Ministère de l'Equipement, avec, bien sûr, une direction spécifique qui conjugue technicité et esthétisme.

3 - Je rattacherai l'enseignement de l'Architecture au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

4 – Bien que soucieux de simplifier les démarches administratives de nos concitoyens, je considère que les critères de durabilité, d'esthétisme, d'intégration dans le paysage, ne peuvent être pris en compte par les seuls pétitionnaires et que le recours à un Architecte doit être obligatoire dès l'instant qu'il y a extension de plancher ou percement d'ouvertures dans bâtiments existants.

5 – Il est évident que, depuis le Grenelle de l'Environnement, mais déjà bien avant, sont apparues dans la problématique de la construction, les notions de Développement durable, économie d'énergie et préservation de la planète. Ces questions doivent désormais être intégrées aux missions de l'Architecture, qui doivent elles-mêmes s'adapter à la conception des nouveaux espaces de vie.

6 – Je n'ai pas précisément en tête un catalogue de réformes qu'il faudrait mettre en œuvre pour mieux adapter la profession d'Architecte au contexte sociologique et urbanistique d'aujourd'hui, mais sur e principe, et pour les raisons évoquées ci-dessous, cette formation doit désormais intégrer de nouveaux domaines, comme l'accessibilité Handicap, les éléments climatiques, les risques naturels, la raréfaction de la ressource en eau,... à *nouveaux enjeux, nouveaux champs de savoir exigibles.*

7 – J'ai en Essonne, le funeste exemple d'un établissement de Santé, construit sur la base d'un partenariat Public/Privé, et pour lequel la collectivité a non seulement transféré tous ses pouvoirs de contrôle au Maître d'ouvrage privé, mais en subit des conséquences financière très pénalisantes.

En qualité de Maire, je milite pour la maîtrise d'ouvrages publics et surtout la pleine responsabilité, par la collectivité, de l'aspect, du volume et de l'intégration dans le site, de la construction.

La relation directe entre le décideur public et l'Architecte est à mon sens irremplaçable.

8 – Pour la plupart des collectivités, dont celle que j'administre, le mieux disant a déjà remplacé le moins disant.

9 – Je suis très vigilant quant au respect des clauses de concurrence entre tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, et il faudrait en effet qu'une loi encadre et sanctionne les dérives éventuelles, qui faussent cette concurrence loyale.

10 – Mes réponses aux précédentes questions donnent une indication non équivoque sur mon avis en matière de recours à l'Architecture. Je suis convaincu que rien ne remplace l'intervention de l'Architecte dans la réalisation des projets.

11 – Je suis tout à fait favorable à l'extension de la terminologie Architecture aux *Journées Nationales du Patrimoine*. De même, vous aurez compris, par la passion que je voue, à titre personnel, à cet Art, que je souhaiterais que la sensibilisation à l'Architecture fasse partie du programme scolaire.

12 - L'intégration des nouvelles normes en matière d'économies d'énergie ne doit pas être aléatoire, mais obligatoire. Si, pour la construction de logements neufs, le label de Haute Qualité Environnementale (HQE) est entré dans les mœurs et représente un argument de vente pour les promoteurs privés, notre pays est beaucoup trop timide en matière de réhabilitation des logements anciens.

Les subventions de l'ANAH sont beaucoup trop complexes et les plafonds de ressources, beaucoup trop bas. Il n'y a pas d'autres solutions que de renforcer significativement les dispositifs d'incitation fiscale pour les propriétaires privés ou public.

13 – L'exercice du droit de préemption urbain me semble déjà un bon outil, non seulement pour l'urbanisme opérationnel, mais aussi pour la stabilité des prix du foncier.

Par ailleurs, il n'y a pas de miracle, la rareté de l'offre crée la cherté du bien. La mesure récemment prise par le Gouvernement actuel d'augmenter de 30% le droit à construire pour libérer l'offre foncière et limiter la spéculation, me semble néanmoins dangereuse, car elle encourage les initiatives individuelles sans cohérence et risquent à terme de dégrader la qualité architecturale de nos villes.

En revanche, l'Etat peut et doit libérer les surfaces gigantesques qui lui appartiennent encore, mais ne sont plus utilisées (les casernes, les emprises foncières réservées pour des équipements routiers ou ferroviaires qui datent souvent de plus de 50 ans et ne sont jamais levées,...).

14 – En matière d'urbanisme, la quantité peut être effectivement préjudiciable à la qualité et au sentiment de bien vivre des habitants. Pour ma part, Maire d'une ville de 30.000 habitants de la Région Parisienne, je participe à l'effort national de logement par l'intermédiaire d'une société d'Economie Mixte municipale que j'ai créée, et dont la vocation est d'acheter ou de réhabiliter des petites unités, que nous transformons en logements sociaux et dont nous assurons nous-mêmes la gestion.

En effet, plutôt que de construire de nouveaux bâtiments, et sachant que nous avons peu de terrains disponibles, nous privilégions la transformation de bâtiments anciens existants, de façon à ce que les logements nouveaux restent intégrés au tissu urbain ancien.

Si j'étais aux responsabilités nationales, et en particulier au Logement, je favoriserais la création de petites sociétés d'économie mixte locales au détriment de ces grandes sociétés ou offices de HLM qui ont jusqu'à 30.000 logements à gérer et sont devenus davantage des investisseurs que des opérateurs de logement social.

Quant au logement privé, je suis favorable à tout dispositif qui encourage l'accession

